

COMMUNE DE LACANAU
MISE EN CONCORDANCE DES CAHIERS DES CHARGES DES
LOTISSEMENTS MATHIO, SILLO, LES PINS ET LA GRINGUE SUD AVEC
LE PLAN LOCAL D'URBANISME
AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES

Le public est informé qu'il sera procédé à quatre enquêtes publiques concomitantes pour la mise en concordance des cahiers des charges des quatre lotissements anciens avec le plan local d'urbanisme de la commune de LACANAU, du lundi 12 octobre 2020 inclus au jeudi 12 novembre 2020 inclus.

Monsieur Georges SEPTOURS, officier supérieur retraité, a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Les pièces des quatre dossiers ainsi que quatre registres d'enquête à feuillets non mobiles seront tenus à la disposition du public en mairie de LACANAU, pendant la durée des enquêtes, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, ainsi que les samedis matins de 9h00 à 12h00.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet, les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de LACANAU, 31 avenue de la Libération – 33680 LACANAU ou les déposer par courrier électronique envoyé à enquetepublique@lacanau.fr. Elles seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée des enquêtes.

Quatre registres dématérialisés sécurisés seront également accessibles au public sur le site www.lacanau.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers soumis aux enquêtes publiques auprès de la mairie de LACANAU dès la publication du présent avis. Ils seront, en outre, également disponibles durant les enquêtes publiques sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.lacanau.fr.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de LACANAU pendant la durée des enquêtes pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 12 octobre 2020, de 9h00 à 12h00
- Mardi 27 octobre 2020, de 14h00 à 17h00
- Jeudi 12 novembre 2020 de 14h00 à 17h00.

Il sera présent en mairie annexes de LACANAU-OCEAN :

- Samedi 31 octobre 2020, de 9h00 à 12h00

À l'issue des enquêtes, une copie des rapports et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de LACANAU et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes. Ces documents seront également publiés sur le site Internet de la commune www.lacanau.fr.

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur le projet de mise en concordance des cahiers des charges des quatre lotissements anciens avec le plan local d'urbanisme de la commune ; il pourra, au vu des conclusions des enquêtes publiques, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications à ce projet en vue de cette approbation.

Le Maire, Laurent PEYRONDET
Le 14/09/2020